RENCONTRES EMPLOI / RH

Comment promouvoir l'égalité et prévenir les discriminations dans les politiques RH ?

Le rôle des collectivités locales dans la lutte en faveur de l'égalité

Des collectivités locales garantes du pacte républicain.

Les discriminations constituent un délit, selon la loi. Elles se développent dès lors que se creusent les inégalités.



Le rôle des collectivités locales dans la lutte en faveur de l'égalité

Les collectivités locales : acteurs de proximité

Le devoir d'exemplarité



Les inégalités dans la FPT

- Les stéréotypes aux origines des discriminations.
- La FPT mieux protégée face aux inégalités ?
- Quelques chiffres
 - Les femmes plus nombreuses dans la FPT sont moins représentées parmi les cadres
 - 83 % des postes à temps partiel occupés par des femmes
 - En 2013, le salaire net mensuel moyen est de 1769 € pour les femmes et 1963 € pour les hommes
 - La part de femmes parmi les maires de communes est de 16 %



Inégalités et politiques publiques

- Les CT, à travers la mise en place de politiques publiques peuvent indirectement générer des discriminations
- La nécessité de proposer des actions spécifiques et transversales (approche intégrée)



Pourquoi réaliser un diagnostic territorial

 Des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les niveaux

 Déployer des politiques publiques adaptées aux besoins des habitant.e.s

Une obligation légale



Comment le diagnostic a-t-il été réalisé

- ▶ Le groupe EGAE
- La constitution d'un comité de pilotage
- L'identification de cinq services pilotes



Méthodologie

- Une phase de mobilisation et de sensibilisation
- Un état des lieux des cinq services pilotes
- Des questionnaires diffusés aux agent.e.s et aux habitant.e.s
- Le repérage de bonnes pratiques dans d'autres collectivités



Les constats: RH

- Des indicateurs plutôt satisfaisants en matière d'égalité professionnelle en 2018
 - Les femmes sont majoritaires dans la collectivité : 68 %
 - Seules les filières technique et animation apparaissent mixtes. Les femmes sont globalement représentées dans toutes les autres filières.
 - Les femmes sont davantage représentée dans les catégories A (8% et 5%) et B (15% et 10%) tandis que les hommes le sont dans la catégorie C (85% et 77%)
 - Bien qu'elles soient majoritaires dans les catégories A et B, les femmes ont toutefois moins le rôle de manager que les hommes (16% contre 19%)
 - Pour autant, la direction générale a été intégralement féminine pendant plus de 5 ans et 9 responsables de pôle sur 11 sont des femmes. A ce jour, 1 femme et 2 hommes constituent la direction générale.
 - 4,5% des agentes exercent à temps partiel (99% de femmes parmi les temps partiels)
- Des outils RH disponibles qui pourront être revus ou formalisés
- Des marges de manœuvre en termes de mixité des métiers, de formation à l'égalité et d'articulation des temps de vie personnelle et professionnelle



Quelques exemples de préconisations : RH

- Intégrer l'égalité professionnelle de manière transversale dans les outils de gestion RH
- Créer des outils spécifiques pour mieux concilier les temps de vie personnelle et professionnelle
- Promouvoir la mixité des métiers au sein de la collectivité
- Intégrer au plan de formation, la formation des agent(e)s et encadrant(e)s à l'égalité professionnelle, la lutte contre les stéréotypes et l'intégration de l'égalité dans leurs pratiques professionnelles



Les constats : Enfance & petite enfance

- Des préoccupations égalitaires au sein du service
- Des enjeux de valorisation des compétences et des métiers de la petite enfance
- Des stéréotypes sur les compétences et qualités des femmes et des hommes
- Une difficulté à faire vivre la mixité au sein des équipes avec une minorité d'hommes
- Un système implicite de représentations qui associe aux deux sexes des rôles et des activités différents
- Des supports pédagogiques ou ludiques souvent porteurs de stéréotypes



Quelques préconisations : Enfance & petite enfance

- Former les professionnel.le.s de l'enfance et de la petite enfance
- Mettre l'égalité femmes-hommes à l'ordre du jour de la journée pédagogique des équipes de la petite enfance
- Porter une attention accrue à la présence de stéréotypes dans les publications jeunesse
- Poursuivre l'effort de recherche de la mixité chez les professionnel.le.s



Les constats : Voirie & espaces verts

- Des services composés exclusivement d'hommes
- Des métiers qui s'exercent dans l'espace public
- Des obstacles à l'intégration de femmes qui pourraient être facilement contournés :
 - Le port de charges lourdes
 - L'absence de vestiaires pour femmes
 - Le caractère salissant des tâches
- Des équipes ouvertes à l'idée de faire progresser la mixité



Les préconisations : Voirie & espaces verts

 Proposer une campagne de communication de la ville pour donner envie aux femmes comme aux hommes de candidater

Poursuivre et renforcer la sensibilisation des agent.e.s à l'égalité femmeshommes, la mixité des métiers et la prévention du sexisme et des violences sexuelles pour favoriser l'intégration ultérieure de femmes



Le questionnaire aux agent.e.s

- 32% des agent.e.s ont répondu au questionnaire, dont une majorité de femmes.
- Une majorité d'agent.e.s pour qui l'égalité femmes-hommes est une priorité pour la ville mais qui n'identifie pas les actions menées ou celles qui pourraient l'être.
- Des attentes en faveur d'une meilleure articulation des temps de vie.



Le questionnaire aux habitant.e.s

- Une majorité d'habitant.e.s qui estime que l'égalité femmes-hommes reste un combat à mener pour que l'égalité se réalise.
- ▶ 90% des habitant.e.s disent ne pas avoir connaissance des actions de la ville sur l'égalité femmes-hommes.
- ▶ 75% des habitant.e.s victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles.
- Priorités des actions à mener selon les habitant.e.s :
 - Lutte contre les violences faites aux femmes
 - Education des jeunes et des enfants à l'égalité.



La signature de la Charte européenne pour l'égalité dans la vie locale

- Un symbole important
- La mise en place du plan d'actions
- Un travail en collaboration avec les services



